

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c. M. Hava, rue J.-J. Rousseau, 3 M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 4 columns: Destination, Omnibus mixte (1st), Poste mixte, Omnibus mixte (10th). Rows include Cahors, Parnac, Luzech, Castelfrac, Puy-l'Evêque, Bourvel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, PARIS, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, AGEN, Monsempron-Libos, Fumel, Soturac Touzac, Bourvel, Castelfrac, Puy-l'Evêque, Luzech, Parnac, Mercuès, Cahors.

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance. La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité de service. Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide. Le Directeur, A. LAYTOU.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 19 octobre soir.

Le langage de la presse anglaise, à propos de la note espagnole nous est de plus en plus favorable. Les journaux de Londres sont unanimes à louer le tact et la fermeté du M. le duc Decazes. Bien que l'Evening Standard représente M. de Bismark comme décidé à exploiter jusqu'au bout l'incident espagnol, c'est-à-dire à en faire sortir un prétexte de guerre contre la France, on se montre généralement convaincu, dans le monde diplomatique, que l'affaire a déjà pris une tournure décidément pacifique, et que si l'Allemagne a réellement les projets belliqueux qu'on lui prête à Londres, elle sera obligée de reculer devant la réprobation unanime des grands gouvernements de l'Europe appuyés, d'ailleurs, par l'opinion publique européenne.

Il paraît, du reste, que M. le duc Decazes a eu jeudi, avant son départ, une entrevue avec l'ambassadeur d'Espagne, et que les explications échangées entre eux ont amené un résultat satisfaisant.

En attendant la lutte au scrutin, nous avons dans Seine-et-Oise la lutte à coups d'affiches. Outre les circulaires des candidats, les murs offrent à tous les regards les manifestes de leurs comités électoraux respectifs. Le comité républicain ayant cru devoir notifier aux électeurs la révocation de M. le duc de Padoue, comme maire, en présentant ce candidat comme ennemi du septennat, le comité de l'appel au peuple signale cet acte aux électeurs comme une manœuvre de la dernière heure et cherche à poser la question entre la république et l'orléanisme d'un côté, et le septennat et l'empire de l'autre.

Voilà une classification qui, au moins, a le mérite de la nouveauté. Je doute qu'elle gagne un candidat de l'appel au peuple beaucoup de nouveaux suffrages. Les plus grosses chances paraissent être toujours du côté de M. Sénard. On considère, d'autre part, comme très-probable, sinon certaine, l'élection de M. Delisse-Engrand dans le Pas-de-Calais et de MM. Médécin et Chiris, dans les Alpes-Maritimes.

M. Rouher a refusé de céder aux sollicitations de ses amis de Corse qui voulaient lui faire faire le voyage d'Ajaccio. Le prince Charles Bonaparte est probablement élu président du conseil général de la Corse.

Il est probable que les préfets des Basses-Pyrénées et des Alpes-Maritimes seront déplacés, mais pour être appelés à des fonctions équivalentes. Le changement de M. de Nadaillac était décidé depuis quelque temps déjà. Celui de M. de Villeneuve aurait été décidé à la suite des incidents qui se seraient produits à Nice.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Le bruit court que M. Thiers serait menacé par le gouvernement italien d'être expulsé du royaume, à cause de la propagande républicaine qu'il se permet de faire le long de son voyage. Hâtons-nous de dire que nous n'en croyons rien. Les Italiens sont extrêmement fins, sceptiques, courtois; et, probablement, ils rient beaucoup de la bile que M. Thiers sème en Italie, au lieu de respi-

rer en paix, sous ce beau ciel, sur cette terre promise des magnificences de la nature et des arts.

Ah! comme il faut que M. Thiers ait le cœur blessé pour « politiquer, » lui touriste, à Florence! Avez-vous jamais été à Florence? La Citta de fiori! la ville des fleurs, tout embaumée par la brise des collines de Fiesole! avez-vous rêvé devant ce Duomo, revêtu d'une chape étincelant de marbres multicolores, ou devant les murs sombres, à bosselages étrusques, du Palazzo Pitti et du Palazzo Vecchio. Avez-vous promené votre mélancolie sous les promenades odorantes des Cassines, évoquant les ombres des Médicis, de Léon X, du Dante, de Machiavel, de Boecace, de Guichardin, de Brunelleschi, d'André del Sarto, de Lulli, de Cherubini, de cent génies divers, nés dans ce berceau préparé par des fées! Dieu! comme on s'y dilate! Plus de politique, plus d'ambition, plus de soucis, plus de chagrins. Les plaies du cœur, elles-mêmes, plus saignantes, plus cuisantes, plus douloureuses que les plaies de l'esprit, se ferment, un instant, sous un baume bienfaisant. A-t-on aimé ou haï, a-t-on ri ou pleuré, le bonheur vous a-t-il caressé de son aile d'or ou le malheur vous a-t-il déchiré de ses griffes? on ne le sait plus. On vit dans un oubli tout rose et tout parfumé, l'oubli, que donnerait un haschich apprêté par une main divine et amie, qui aurait épuré cette médecine des âmes, tourmentées par le tedium vite, du poison, qui trouble les nerfs.

Il n'y a qu'un mal, que ce séjour enchanteur ne puisse guérir: la vanité. Oh! la vaniteux y reste vaniteux. C'est un sec, un stérile, sur lequel rien n'a prise. Lui, il fait le sensible, l'artiste; il feint d'admirer, d'aimer: c'est pour le vulgaire. Le regret du pouvoir le poursuit, le presse, le rouge, paraît et éclate, en présence de ce paradis terrestre, d'un tableau, d'un monument. Le pouvoir! Au fond de M. Thiers, il n'y a que l'amour, la rage, l'ulcère, du pouvoir. Mais ces Toscans, si asiatiques, si déliés, si lettrés, si polis, si hospitaliers, si blasés, si corrompus par une civilisation raffinée, doivent se regarder, à chaque discours de M. Thiers, de ce regard, doucement ironique, que les augures, au dire de l'Orateur, échangeaient en se croisant dans les rues de Rome. Non, certes, ils ne prient pas M. Thiers d'aller, dans son pays, prêcher la croisade républicaine. Est-ce que des hallucinations de vieillard irrité peuvent séduire ces Italiens, aussi positifs que des Anglais sous leurs draperies nonchalantes? Allons donc! Cela les amuse.

N'est-il pas piquant de voir, dans cette partie de la politique, un homme d'Etat, qui se croit le plus illustre des temps anciens et modernes, donner le spectacle du dépit? Le dépit a-t-il, jamais, percé, sous le masque florentin, d'apparence si efféminée et si sensible! M. Thiers devrait relire le livre du Prince. Il y apprendrait l'art de la vraie dissimulation, la vertu souveraine des politiques, qui consiste moins à tromper les autres qu'à cacher ses propres ressentiments. Et ce soupirant après le pouvoir est Français! La comédie est parfaite. L'Italien aime à voir le Français dans un mauvais cas. Poverone Francese! Plains-toi! Prêches! Tu répands du miel et de la rosée dans le cœur de l'Italie!

Il est bien mal avisé, ce nouvelliste, qui a lancé le bruit de l'expulsion de M. Thiers. Nous, nous ferions reconduire Garibaldi à la frontière, si le solitaire de Caprera venait à Tours, notre Florence, proclamer la République universelle. Et nous ferions bien! Notre peuple se prend à la gla des grands mots bêtes, et s'enflamme, jusqu'au crime, à la parole de ceux que Proudhon, ce vaste esprit, si mélangé de vérité et d'erreur, flétrissait du nom de « blagueurs. » Mais, les Italiens! les « blagueurs » les laissent froids. M. Thiers leur vante la République. Qu'est-ce que c'est que la République, pour M. Thiers? C'est M. Thiers chef de l'Etat. Eux, ils comprennent cela tout de suite.

Renverser la Monarchie, pour établir la République! Et, pourquoi? Les Italiens seraient-ils plus beaux, plus riches, plus heureux? Leurs femmes accoucheraient-elles sans douleurs? Voilà ce qu'ils disent. Ce n'est pas qu'à côté de leur caractère positif, ils n'aient tous un goût prononcé pour les conspirations, qui est chez eux comme une manie. Toutefois, ce goût ne l'emporte pas sur la réflexion et la prudence, apapage de leur race sensée. Ils écouteront M. Thiers; ils lui donneront même des applaudissements moqueurs. Le général Cialdini, en 1870, a bien embrassé M. Thiers, en plein conseil des ministres, comme le premier stratège de l'Europe! Quel merveilleux comédien, ce M. Cialdini! Ils lui feront des ovations, ils le laisseront partir, quand il voudra, et ils riront. Poverone Thiers!

Patrie.

M. DE BISMARCK ET LA RÉPUBLIQUE

Nos lecteurs n'auront pas laissé passer inaperçue une intéressante correspondance de Francfort, que nous avons publiée dans notre numéro d'avant-hier, et qui, par des citations prises dans les journaux allemands, par des réflexions aussi simples que nettes, établissait sans conteste que M. de Bismarck est absolument favorable à l'établissement définitif de la République en France. Il est évidemment intéressant d'appuyer encore ici sur les manifestations ainsi constatées de l'esprit du chancelier impérial, mais, avant tout, nous croyons devoir informer nos lecteurs que notre correspondant, étranger à la France, par conséquent à nos querelles comme à nos haines nationales, est citoyen d'un grand pays qui se trouve vis-à-vis du nouvel empire d'Allemagne, dans des conditions absolues d'impartialité et d'indépendance; lui-même est un homme réservé, froid, jugeant toutes choses non pas avec scepticisme, mais avec un grand dégagement politique, en sorte que ses déclarations, comme ses jugements, inspirent et méritent toute confiance.

Eh bien, que nous dit-il dans cette correspondance sur laquelle nous jugeons à propos de revenir, ou plutôt quels singuliers aveux signale-t-il dans les feuilles allemandes? Des aveux tels que ceux-ci, rencontrés dans la Gazette de Cologne: « Le prince de Bismarck » croit que, sous une République qui ne » saurait trouver facilement des alliances » dans l'Europe monarchique, le danger » d'une revanche de la part de la France est » moindre qu'il ne le serait sous une dy- » nastie; » des aveux encore comme ceux

de la Gazette universelle d'Augsbourg, constatant qu'on a vu à Berlin, avec le plus grand dépit, la chute, au 24 mai 1875, de M. Thiers qui voulait organiser chez nous la République, si chère au cabinet de Berlin; des aveux, enfin, établissant, sans réticence comme sans pudeur, que si M. de Bismarck a frappé le comte d'Arnim, c'est qu'il ne l'a pas trouvé suffisamment dévoué aux idées républicaines.

Toutes ces manifestations, tous ces aveux sont accablants pour les journaux républicains qui devraient être désolés et honteux de voir le régime de leur choix ainsi patroné par les adversaires les plus déclarés de la reconstitution de la fortune matérielle, politique et morale de la France. Mais non ! Ils se soucient bien de cela vraiment et nous savons dès longtemps qu'à la grandeur, à la tranquillité, à la richesse de leur pays ils préfèrent le triomphe tourmenté, rapetissant, appauvrissant de leur république; nous savons depuis longtemps que tout aide, tout secours, si étrange ou si détestable qu'il soit, venant de l'intérieur ou de l'extérieur, leur est bon pour parvenir à leurs fins. M. de Bismarck travaillant au profit de la République, ne leur est en rien antipathique; tout au contraire, ils sont prêts, en raison de ce bienfait, à lui pardonner mille choses qui ne sont plus désormais, à leurs yeux, que des peccadilles, et, d'un autre côté, ils fournissent avec empressement, comme le journal de M. Gambetta, des armes à « monsieur l'ambassadeur d'Espagne, » ou bien ils s'en vont, comme M. Thiers, essayer d'inciter l'Italie contre nous. Quand on les interroge sur leurs perfides conseils et sur leurs alliances traîtresses, ils ne répondent pas, et, n'ayant pas répondu, ils se croient indemnes et s'imaginent avoir montré un superbe ou ironique dédain.

Mais le silence et le dédain sont de tristes armes pour se défendre contre des accusations aussi nettes, aussi flagrantes que celles dont nous voyons chaque jour le flot monter contre les républicains. Ils sont bel et bien convaincus d'alliance avec les étrangers qui nous surveillent ou nous accusent, et il demeure bien prouvé que ce régime qu'ils célèbrent comme devant régénérer la France est également prouvé par ceux qui ont le plus d'intérêt à voir échouer toutes les tentatives, tous les efforts faits pour amener cette régénération. Là-dessus aucun doute, et si les républicains de naissance, ou de profession, ou d'annexion ne parlent pas, c'est tout simplement qu'ils n'ont aucune raison, quelle qu'elle soit, à donner pour leur défense.

Aussi n'est-ce point pour eux que nous mentionnons les préférences républicaines de la haute chancellerie prussienne et que nous y insistons. Ces déclarations, ces documents, ces preuves nous voulons surtout les mettre sous les yeux des hésitants, de ceux qui, se laissant prendre aux grandes phrases et aux vaines manifestations républicaines, inclinent à croire réellement que la République peut-être plus utile, plus profitable à la France que la monarchie. Nous supplions ceux-là de lire et de relire avec attention et de bien méditer ces passages trop significatifs de la Gazette de Cologne, qui traduit avec tant de zèle et d'exactitude la pensée du prince de Bismarck : « La République ne peut trouver facilement des alliances dans l'Europe monarchique, » et « il faut que les ambassadeurs de Prusse à Versailles soient dévoués aux idées républicaines. » En un mot, M. de Bismarck veut employer tous les moyens, se servir des sujets allemands ou des alliés français pour établir chez nous la République, toute la République, rien que la République.

La République, c'est son rêve, son espérance; c'est sur elle qu'il compte pour achever notre ruine et consumer notre abaissement !

Or, de cela la conclusion à tirer pour tout Français digne de ce nom est celle-ci, très-simple et très-nette : Puisque M. de Bismarck, qui est à la fois un homme de grand talent, un politique très-fin et un ennemi avoué de la France, désire voir s'établir en France la République, c'est que cette république-là doit lui servir et nous nuire, doit élever son pays et rabaisser le nôtre. Donc, nous sommes obligés, nous, de repousser ce régime si cheri de l'étranger auquel nous devons nos désastres passés, auquel, si nous ne réagissons pas contre ses desseins, nous devons notre ruine prochaine. La Prusse enfin veut établir la République en France, la France doit, par une conséquence naturelle, repousser l'établissement de cette République.

Le raisonnement est trop simple pour que nous y insistions. Libre aux républicains, à

MM. Thiers et Gambetta, de ne pas le comprendre. Ils ont de bonnes raisons pour faire les sourds et les aveugles.

Nous ne résistons pas au désir de donner à nos lecteurs un petit morceau trouvé dans le Siècle, et qui est évidemment le résultat de la puissante collaboration d'Henri Monnier et de Monsieur Joseph Prudhomme. Le Siècle, avec sa pompeuse niaiserie, s'indigne contre la spirituelle plaisanterie qui représente M. Thiers comme prisonnier des brigands italiens, et il continue :

Plein de cette passion des arts qui anoblit le jeune homme et qui a quelque chose de touchant chez un vieillard, cet homme se réchauffe pour ainsi dire un moment au pur et fortifiant rayon de l'antiquité et de la renaissance; le roi, le peuple d'Italie, l'accueillent avec empressement, et, pendant qu'il est pour l'étranger un objet de respect et d'admiration, quelques feuilles vulgaires ne craignent pas de mêler son nom à leurs plates inventions.

Cette « passion des arts qui anoblit le jeune homme et qui a quelque chose de touchant chez un vieillard; » ce « pur et fortifiant rayon de l'antiquité et de la renaissance, » voilà les œuvres d'un style dont on ne retrouve plus de traces que chez les écrivains de 1825. C'est à la fois sublime et ridicule, plus ridicule peut-être que sublime.

Eh ! messieurs, il ne s'agit pas de tout ce fatras artistique défraîchi et démodé, il s'agit de savoir si « cet homme, ce vieillard » a prononcé à Bologne un discours anti-français au premier chef, quelque chose qui rappelle en mal, parce que M. Thiers est plus intelligent, les fameuses paroles du célèbre Piccon. Quand vous, Siècle, Bien public ou Temps, qui avez toujours gardé un silence prudent sur l'incident de Bologne, vous aurez démenti les paroles attribuées à M. Thiers, nous laisserons « cet homme, ce vieillard se réchauffer au pur et vivifiant rayon de la renaissance ». Jusque là, nous trouverons qu'il eût mieux valu pour lui se réchauffer au pur et vivifiant rayon du patriotisme, lequel rayon paraît oublier de se glisser désormais dans sa maison et dans son cœur.

Dans sa maison et dans son cœur ! L'expression est heureuse, n'est-il pas vrai, et ne semble point déplacée dans le mobilier littéraire des écrivains du Siècle.

Informations

Bon nombre de journaux continuent à entretenir leurs lecteurs de la gravité du memorandum espagnol et des conséquences qui pourraient en résulter dans un temps donné.

Pour notre part, nous ne croyons aucunement que la note du gouvernement de M. le maréchal Serrano ait la portée que lui attribuent nos confrères, surtout après les explications catégoriques données par M. le duc Decazes aux membres de la commission de permanence, jeudi dernier.

Du reste, un seul fait prouvera que nous avons raison : si la situation était si tendue qu'ils le prétendent, notre ministre des affaires étrangères serait à Paris et non en villégiature dans la Gironde.

Il est à peu près certain que, d'ici à peu de jours, M. le duc Decazes adressera au cabinet de Madrid une première note diplomatique très-nette. S'appuyant sur le sentiment de l'Europe, notre ministre des affaires étrangères relèvera énergiquement l'ensemble des accusations formulées par le cabinet de Madrid contre les fonctionnaires français et annoncera que chacun des faits allégués par le gouvernement espagnol sera réfuté séparément, avec preuves à l'appui, dans la réponse détaillée qu'il préparera au Memorandum.

Ainsi que les journaux l'avaient annoncé, M. le maréchal de Mac-Mahon s'est rendu à Broglie samedi; parti de Paris par un train spécial, M. le maréchal est arrivé à Bernay à onze heures, accompagné de M. d'Abzac, son aide de camp, de M. le vicomte d'Harcourt, de M. le préfet de l'Eure et du général de Vandœuvre, commandant le département. Il a trouvé à la gare M. le duc de Broglie et M. le sous-préfet de Bernay, M. Rousseau, maire de Bernay; les principaux fonctionnaires de la

ville, M. Pouyer-Quertier, président du conseil général de l'Eure; M. l'amiral de La Roncière et M. le marquis de Blossville, vice-présidents, et plusieurs des membres du même conseil.

M. le maréchal est immédiatement monté en voiture et est parti pour Broglie. La foule nombreuse qui se pressait aux environs de la gare de Bernay a salué le chef de l'Etat de ses acclamations. Aucune réception officielle n'avait été préparée au maréchal dans le bourg de Broglie; toutefois, les habitants avaient tenu à décorer leurs maisons de fleurs et de branches, un arc de triomphe avait été dressé sur la place publique et, partout, sur son passage, le maréchal a pu recueillir les témoignages du respect et du dévouement de la population. Au château, les membres du conseil général de l'Eure pour l'arrondissement de Bernay, les chefs des différents services publics de l'arrondissement se trouvaient réunis. Pendant le déjeuner, les musiques municipales de Bernay, d'Orbec, de Thiberville et de Broglie, qui avaient offert spontanément leur concours pour l'embellissement de la fête, se sont fait entendre successivement. Le repas terminé, le maréchal s'est promené pendant une heure dans le parc de Broglie; puis les membres du conseil municipal de Broglie et les maires du canton sont venus lui présenter leurs hommages.

Le maréchal est reparti pour Bernay à trois heures et demie. Dans cette ville, une brillante réception l'attendait. Cet accueil était tout spontané, car l'administration avait tenu à conserver à cette visite un caractère essentiellement privé. La grande rue de Bernay avait été magnifiquement décorée; de distance en distance des arcs de triomphe avaient été dressés; les compagnies de pompiers de l'arrondissement étaient sous les armes; une foule immense, venue de toutes les campagnes environnantes, remplissait les rues; l'accueil le plus enthousiaste a été fait au maréchal. Tous les maires de l'arrondissement se trouvaient réunis à la gare; ils ont été présentés au maréchal, qui a bien voulu répondre quelques paroles obligantes au discours que lui a adressé le maire de Bernay. Le maréchal est reparti pour Paris à cinq heures.

TRIBUNAUX.

Le 27 juillet dernier, la police découvrait chez plusieurs individus du Creuzot des quantités assez considérables de poudre de guerre et des armes de toute sorte.

Une minutieuse instruction établit péremptoirement que la poudre et les armes ne se trouvaient pas là par hasard, et que les détenteurs étaient en rapports constants avec les réfugiés de Genève.

En réalité, on constatait les préparatifs d'une future émeute; mais rien n'établissait assez nettement la conspiration et les poursuites furent dirigées pour détection illicite d'armes et de munitions prohibées.

Le 28 septembre, le tribunal d'Autun rendait contre les nommés Bontemps et Alemanus un jugement assez bénin qui ne satisfait ni les prévenus, ni l'accusation. En effet, les condamnés interjetèrent appel, et le ministère public fit de même de son côté.

L'affaire fut appelée à la cour de Dijon le 13 octobre. Les inculpés n'ayant pas préparé leurs moyens de défense et désirant gagner du temps ont demandé une remise à un mois qui leur a été refusée.

Ils ont alors déclaré qu'ils faisaient défaut. M. le procureur-général, bien que le procès doive revenir à l'audience, contradictoirement plus tard, a examiné les faits de très près.

En les analysant, nous aurons un tableau très instructif des agissements socialistes.

Dès avant 1870, les principes révolutionnaires dominaient au Creuzot; les ouvriers préparaient le règne d'Assi, de Malon et de Varlin. Sous prétexte d'améliorer la condition de la nouvelle couche sociale, les comités perturbateurs faisaient appel aux plus mauvaises passions.

Dans les puits, dans les mines, dans les souterrains on trouvait des affiches dans le genre de celle-ci :

AUX OUVRIERS MINEURS.

« Nous sommes prêts à vous ôter la tête, si vous commencez de travailler avant le temps désigné. »

C'est ainsi que ceux qui s'appelaient les libéraux comprenaient la liberté. On était aux plus beaux jours de l'Internationale. Malon recommandait à un de ses amis de Lyon « un des plus tenaces révoltés creuzotins. » Les grévistes recevaient des secours de l'étranger. Alemanus, un des condamnés d'aujourd'hui,

se faisait déjà remarquer à cette époque par ses violences. Il distribuait la Marseillaise et le Réveil.

Le 4 septembre arrive. Dumay, ancien tourneur, est nommé maire du Creuzot, et Maître, son ami intime, cabaretier, devient commandant de la garde nationale, Supplicy et Gaffiot deux internationalistes, sont chargés de la police municipale.

Plus de gendarmes, on expulse les anciennes autorités.

M. Marais, sous-préfet d'Autun, est enchanté de son œuvre; il a fait, suivant ses propres expressions, la Commune du Creuzot.

Malheureusement pour les nouveaux souverains de la localité, le 8 février, les élections vont avoir lieu, et le pouvoir exécutif peut changer.

L'Internationale fait des listes de députés pour le département et propose : Garibaldi, Boyssset, Dumay, Gambetta, Léon Margue, Demôle, Gaffiot.

Pour soutenir la liste, Menotti-Garibaldi appelle mille francs-tireurs au Creuzot.]

Les honnêtes gens se liguèrent pour résister; mais on ne permit pas aux porteurs de listes, autres que celle que nous venons de citer, de remplir leur mission.

Le juge de paix dresse procès-verbal des plaintes qu'il reçoit, et il constate que les garibaldiens ont frappé, poursuivi et blessé les porteurs de listes contenant les noms des gens d'ordre. Laplanche, un de ces distributeurs, faillit être égorgé; des garibaldiens ivres le traitaient de Prussien et le menaçaient de leurs baïonnettes.

M. Martaien, curé du Creuzot, fut particulièrement mal mené. Les forcenés se pressaient autour de lui en disant : « F... nous le camp, sacré Mandrin; Garibaldi l'arrangera ! » Les mots d'assassins, de voleurs étaient sans cesse répétés par la foule de gredins.

Après les élections Alemanus continua à distribuer des cartouches aux gardes nationaux sous prétexte de combattre les Prussiens. Tous les bons de la municipalité étaient timbrés du bonnet phrygien.

Enfin la Commune est proclamée; Marcel Bontemps et Alemanus en sont les chefs.

M. Charles Ferry, frère du vrai Ferry, préfet de Saône-et-Loire, comprend que ses coréligionnaires politiques l'entraînent un peu loin. Il cherche à se débarrasser de Dumay. Il fait de concert avec M. Marais, arrêter M. Marcel Bontemps.

Six mois après, Dumay était condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité; mais ses complices étaient acquittés et profitaient de la liberté que le jury leur donnait pour reprendre leurs agissements.

Ils correspondent avec Dumay, qui s'est réfugié à Genève, et organisent une société secrète.

Voici une lettre de Dumay qui montre comment on supplée à l'Internationale :

« Ils ont proscrit la grande Internationale mais le nom n'y fait rien. Partout où vous le pourrez, formez-vous en groupes. »

« Que les groupes correspondent entre eux. Pour vous aider dans cette œuvre, nous proscriptions de la cause républicaine socialiste réunis à Genève en groupe de propagande, nous centraliserons les renseignements que vous voudrez bien nous envoyer, nous en ferons part à tous les groupes, nous serons votre bureau central de correspondance. »

« Groupez-vous comme vous l'entendrez, sous le nom que vous voudrez, pour que le jour où les gens de Versailles voudront mettre la dernière main à la ruine de la France, vous soyez assez forts pour vous lever contre ces tyrans, contre ces meurtriers, contre ces exploitateurs. »

M. Jossierand, déclare, dans le journal le Morvan, qu'on saura bien empêcher l'Assemblée de se déclarer constituante, et il ajoute :

« Nos députés républicains font la veille des armes : M. Boyssset parcourt l'Autunois. »

Le général Ducrot supprime ce journal et mécontente M. de Lacrosette, député républicain, qui adresse ses condoléances au rédacteur en chef et lui promet de faire une interpellation.

Dumay, du fond de sa retraite, à Genève, en tressaille de joie, et il écrit à Bontemps :

« J'ai oublié de dire à Marcel que le banquet du 22 septembre a été magnifique. Un franc par tête. On y a porté un toast à l'assassinat politique. »

« Il s'y est passé une chose presque terrible : la veuve d'un fédéré est montée à la tribune en habits de deuil, et d'une voix émue, les larmes aux yeux, elle a prononcé les paroles suivantes : « Au nom des veuves et des orphelins des défenseurs de la Commune, je porte un toast à la vengeance ! » Je ne vou-

Chronique locale

et méridionale.

Le Conseil général s'est réuni hier lundi, à deux heures, en séance publique. Tous les membres étaient présents. Nous donnerons au prochain numéro le compte-rendu officiel de la séance.

En prenant place au fauteuil de la présidence, M. Limayrac a prononcé les paroles suivantes :

Mes chers Collègues ;

Je vous remercie du grand honneur que vos suffrages viennent de me décerner. C'est à votre bienveillance que je le dois ; je compte sur elle pour me soutenir dans la tâche difficile que vous m'avez confiée, comme vous pouvez compter sur mon dévouement le plus absolu aux intérêts du département et à ces principes d'ordre et de conservation sociale que j'ai toujours servis et défendus.

Par décision de M. le ministre de la guerre, les candidats au grade de sous-lieutenant auxiliaire dans la réserve de l'armée active et aux différents grades d'officier dans l'armée territoriale, peuvent assister aux exercices et manœuvres de l'armée et à des cours ouverts pour eux dans les différents lieux de garnison, en vue des examens qu'ils doivent subir le 15 novembre prochain.

Ces candidats ne peuvent jouir de cette faveur que revêtus de l'uniforme qu'ils portaient dans la garde mobile, la garde nationale mobilisée et les corps francs régulièrement constitués.

Ils doivent s'adresser, pour obtenir l'autorisation préalable nécessaire, au général de brigade ou au commandant d'armes qui réside au chef-lieu du département dans lequel ils habitent.

Un arrêté de M. le ministre de la justice, président du conseil d'Etat, en date du 12 octobre 1874, fixe l'ouverture d'un concours pour une place d'auditeur de 2^e classe au conseil d'Etat, au 14 décembre prochain.

Les aspirants devront se faire inscrire, et produire les pièces nécessaires, soit au secrétariat général du conseil d'Etat, soit au secrétariat de la préfecture de leur résidence, dans le délai de vingt jours, à partir de l'insertion de cet arrêté au Journal officiel.

On sait que le tribunal de Périgueux a rendu, au mois de septembre dernier, un jugement interdisant pendant trois mois à M^e Mie, avocat, la faculté de plaider. Le ministère public interjeta appel à minima contre cette décision ; de son côté, M^e Mie a voulu que la cour de Bordeaux eût à se prononcer sur la peine qui le frappait. Les juges de Périgueux avaient aussi décidé que leur sentence était suspensive, c'est-à-dire que M^e Mie ne pouvait plaider sans que la Cour d'appel eût statué.

Cette affaire a été appelée, devant la 4^e Chambre ; M. Fournier-Maire, avocat-général, a conclu à la confirmation du jugement du tribunal. M^e Mie, en redingote noire, a parlé en sa faveur. La Cour a maintenu la décision du premier jugement quant à l'interdiction pour trois mois.

La question juridique a été défendue par M^e Montaut. Les magistrats, sur ce point, ont réformé la décision du tribunal de Périgueux, et rendu un arrêt déclarant que le jugement n'était pas suspensif. M^e Mie était, d'après la Cour, en droit d'exercer sa profession, en attendant le résultat de l'appel.

Les deux congrès internationaux séricicole et vinicole qui doivent se tenir à Montpellier, du 26 au 31 octobre, réuniront dans notre ville un grand nombre de savants français et étrangers.

La présence de M. Drouyn de Lhuys est certaine, et tout fait espérer celle de M. Dumas, le savant secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

Un moment on avait pu craindre que M. Grivart, ministre de l'agriculture et du commerce, ne fût empêché d'honorer le congrès de sa présence. La Patrie nous apporte une bonne nouvelle. M. Grivart partira pour Montpellier le 25 courant, et ne sera de retour à Paris que le 1^{er} novembre.

(Messager du Midi).

Il ressort d'un jugement de la cour d'appel de Paris que, lorsqu'un produit, après avoir été breveté, est tombé dans le domaine public et se trouve fabriqué par divers industriels, un commerçant ne peut prétendre à la propriété exclusive du nom sous lequel ce produit était antérieurement exploité par le breveté, alors sur tout que depuis longtemps déjà ce nom est devenu non-seulement la désignation courante de ce produit, mais la dénomination générique de produits analogues.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Bulletin Vinicole

Les prévisions touchant l'abondance de la récolte de 1874, sont dépassées et la production peut être évaluée à 10 p. 100 au-dessus de la moyenne. On commence à signaler quelques affaires dans les centres vignobles, mais les prix ne sont fixés nulle part. Ils commencent cependant à s'établir dans le Midi de 18 à 20 fr. l'hect., pour les vins de grande consommation courante. Dans les vignobles des grands ordinaires et des vins fins il s'est fait jusqu'à présent très-peu d'affaires et les cours ne sont pas établis. A Paris les affaires ont été actives cette semaine à Bercy, par suite des besoins urgents de la consommation, mais dans la prévision d'une plus forte baisse, les acheteurs se montrent encore réservés dans leurs achats. La situation des spiritueux sur notre place reste la même : maintien des prix sur octobre à 71 et affaissement des cours sur le livrable. Novembre et décembre 62, premiers mois de l'année prochaine 60. Du reste les vendeurs offrent à peu près inutilement car les acheteurs sont difficiles à trouver.

On est de plus en plus persuadé que la production dépassera la consommation d'une manière très sensible au moins pendant quelques mois. On attend donc des prix plus bas. L'Allemagne est calme avec tendance de baisse. Notre stock a augmenté il est de 24,000 hectolitres. Il est probable que cette augmentation va se poursuivre maintenant pendant toute la fabrication. Nos prix sont du reste bien supérieurs à ceux du centre de production, et attirent la marchandise sur notre place.

On écrit d'Issoire : La récolte des raisins, favorisée par un temps splendide, touche déjà à sa fin. Elle est même complètement terminée dans la commune d'Orbeil.

Les vignes vieilles ont peu fourni ; les vignes jeunes ont donné davantage.

Mais, que nous sommes loin du rendement de 1873 !

Dernières nouvelles

Versailles, 20 octobre 1874.

Le scrutin d'avant-hier a donné pes résultats généralement prévus.

M. Senard a été élu dans Seine-et-Oise par 61,000 voix contre 45,000 données au duc de Padoue. Tout le monde ne s'attendait pas à une majorité aussi forte, mais le fait même de l'élection Senard ne faisait plus guère de doute depuis que le duc de Padoue, au lieu de suivre l'exemple de M. Delisse-Engrand dans le Pas-de-Calais, avait donné à sa candidature une couleur hostile au gouvernement. Il y a eu 6,000 votants de plus que pour l'élection Calmon, en décembre dernier. Les bonapartistes ont gagné 3,000 voix et les républicains autant. L'écart reste par conséquent le même.

Dans les Alpes-Maritimes, MM. Chiris et Médecin paraissent l'avoir emporté, quoiqu'à une faible majorité ; on n'a pas encore à l'heure où je vous écris, les chiffres définitifs. Il faut bien se garder de voir dans toutes les voix obtenues par MM. Durandy et Roissard des voix séparatistes. Une affiche publiée avant le vote et signée par ces deux honorables candidats, proteste contre le caractère anti-français qui leur était attribué. Il paraît qu'à la suite de cette déclaration, beaucoup de conservateurs ont voté pour eux.

Dans le Pas-de-Calais, le scrutin n'a pas donné de résultat décisif, grâce à la diversion du candidat légitimiste qui est parvenu à réunir 17,000 voix. M. Delisse-Engrand en a obtenu 66,000 et M. Brasme 61,000. M. Delisse-Engrand a donc les plus grandes chances de passer au second tour, à moins que les légitimistes du Pas-de-Calais ne reportent en majorité leurs voix, — ce qui paraît assez supposable — sur le candidat républicain plutôt que sur le candidat conservateur.

En comparant les chiffres du scrutin d'hier

à celui de février dernier (élection de M. Sens) on trouve que les républicains ont perdu 6,000 voix, et les bonapartistes autant, ce qui, avec 5,000 voix nouvelles, représente les 17,000 voix réunies par M. Jonglez de Ligne.

Dernière heure.

Une dépêche de Paris, que nous recevons à l'instant, nous annonce que le parti conservateur a gagné plusieurs sièges de Président dans les Conseils généraux.

M. le général de Chabaud-Latour, ministre de l'intérieur, a été nommé dans le Gard ; M. Beraldi, contre M. Marcou, dans l'Aude ; M. de Parieu dans le Cantal ; M. le colonel de Bastard dans le Lot-et-Garonne, etc., etc.

Bourse de Paris.

Paris, 20 octobre 1874.

Rente 3 p. %	61,75
— 4 1/2 p. %	88,75
— 5 p. %	99,20

Annonces

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvais digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castell Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N^o 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revaléschiere m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revaléschiere m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N^o 74,442.

Courmès, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1874.

Depuis que je fais usage de votre bienveillante Revaléschiere, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance. MEYFFRET, curé.

Cure N^o 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralytie des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revaléschiere, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revaléschiere chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c. ; de 57g tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 400 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n^o 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

ARTICLES DE MÉNAGE

Collections réunies des Articles de Ménage, CHAUFFAGE, LITERIE, TAPIS, etc., etc.

ARTICLES DE CHAUFFAGE

Extrait du Catalogue

Extrait du Catalogue

Meubles de chambre à coucher, 1/2 crin, 1 Canapé ottoman, 2 Fauteuils crapaud et 4 Chaises, recouverts en satin tout soie.	depuis 555	» l'ameublem.
Meubles de salon, tout crin, palissandre sculpté, style Louis XIV (tapisserie de Paris, 1 Canapé, 2 Fauteuils et 4 Chaises.	— 875	» id.
Pendules en marbre et à sonnerie avec coupes en marbre.	— 75	» la garnr.
Suspension de salle à manger, avec lampe boule.	— 25	» la pièce.
Lanternes d'antichambres, 6 pans, à tirage, bronze ciselé.	— 25	» id.
Lampes forme bouteilles porcelaine décorée pied cuivre, 7 lignes.	— 48	» la paire.
Couteaux de table (avec la Boite).	— 5	» la douz.
Verre-d'eau (6 pièces gravées).	— 8 50	la garnr.
Assiettes en porcelaine (22 centimètres).	— 5	» la douz.
Porte-Bouteille en fer, ouverts (200 places).	— 11	» la pièce.
Buffets de cuisine (bois blanc).	— 42 50	id.
Fontaines rondes en grès (à filtre).	— 5 25	id.
Tables de cuisine.	— 4 25	id.

LA MÈNAGÈRE

Vaste et unique Etablissement, 20, boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris.

ENTRÉE LIBRE PRIX FIXE MARQUÉ ENTRÉE LIBRE

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

Expédition en France et à l'Etranger au compte de l'acheteur. (En France contre remboursement).

Fourneaux tôle et fonte, avec Grillade, Four, Etuve et Chauffe-Assiettes.	FR. C.	depuis 120	» la pièce.
Cuisinières fonte, avec Four, Chaudière fonte émaillée.	—	22	» id.
Calorifères tôle, garniture cuivre.	—	20	» id.
Cheminée en marbre avec Chauffe-Assiettes (pour salle à manger).	—	100	» id.
Poêles en faïence avec Four.	—	20	» id.
Calorifères, ronds en fonte, avec Bouches de chaleur et double enveloppe.	—	24	» id.
Cheminées en fonte ornée, foyer au charbon.	—	19	» id.
Seaux à charbon, tôle vernie.	—	2	» id.
Porte-parapluie ronds en fer, 4 places (modèle nouveau, propriété de LA MÈNAGÈRE).	—	7 25	id.
Chenets Louis XVI, bronze ciselé, brouzés et vernis.	—	44	» la paire.
Galerées de cheminées Louis XVI, bronze ciselé, brouzés et vernis.	—	50	» la pièce.
Porte-pelle et paire de Pelle et Pincettes, bronze ciselé.	—	26	» la garnr.
Garnitures Soufflets et Balai, vrai bois, toutes nuances.	—	5 50	» id.
Garde-Feu (Pare-Étincelles), fer brouzé, 4 feuilles.	—	5	» la pièce.
Eventails en bronze ciselé, brouzés au vernis.	—	60	» id.

CAFÉ DE BORDEAUX

Le sieur COLONGE, propriétaire du

CAFÉ DE BORDEAUX

A l'honneur de prévenir sa nombreuse Clientèle qu'il reprendra son Etablissement à partir du 1^{er} Novembre prochain.

Comme par le passé, il ne négligera rien pour mériter ses préférences.

ERNEST FOUBERT

M^{en}-Dentiste de Paris.

Dentiste du Lycée et des principales maisons d'éducation de Cahors.

Etabli à Cahors depuis 1871, rue Fénélon, maison Boutarel, au 1^{er}

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE DE CAHORS, 1873, POUR PIÈCES ET DENTIFIERS ARTIFICIELS.

M. ERNEST FOUBERT se charge (avec garantie) de toutes les pièces artificielles, depuis une dent jusqu'au dentier complet, soit en or, soit en platine, avec dents naturelles ou minérales; dentiers en caoutchouc vulcanisé, à gencives roses, avec succion ou sans succion. Pansement et guérison des dents malades par un procédé simple et seul usité dans les maisons de premier ordre. Extraction rapide et assurée dans les cas les plus difficiles.

Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE

JOURNAL FINANCIER (7^e année) PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

LISTE OFFICIELLE DE TOUS LES TIRAGES.

Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc.

4 fr. PAR AN pour Paris et les départements,

En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette, Paris.

ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS : 1 FRANC.

Aux Asthmatiques

30,000 cures par la potion de M. AUBRÉE, médecin pharmacien, Ferté-Vidame (Eure-et-Loir), approuvé par des célébrités médicales; notice explicative, 40 c.

HYDROPSIE, RÉTENSIONS DURINE, GRAVELLE,

Douleurs néphrétiques, prompt guérison par le traitement spécial de M. AUBRÉE. — Prix : 15 francs.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviériens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOMES I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

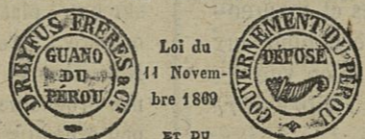
On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

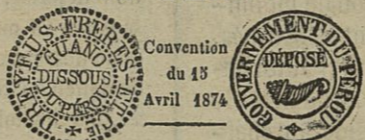
GOVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C^{ie} DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSMANN Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



GUANO DISSOUS DU PÉROU



DEPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}. Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^{ie}. Havre, chez M. E. PICOQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}. Melun, chez M. LE BARRÉ. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. MOSNERON-DUPIN, St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

Pharmacie DETHAN
Faub. Saint-Denis, 90, à Paris, et dans les princip. Pharmacies de France et de l'Etranger.

MALADIES de la GORGE DE LA VOIX ET DE LA BOUCHE

PASTILLES DETHAN
au Chlorate de potasse
Spécifique contre les Maux de Gorge, les Maladies de la Voix, les Angines, les Ulcérations et les Inflammations de la Bouche, recommandé aux Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.

EN VENTE

Chez GIRMA, CRAYSSAC et chez tous les libraires DE CAHORS

l'Anathème bien reçu

Brochure in-8°

Par M. l'abbé AUGUSTIN SERRES, professeur au Petit Séminaire de Montfaucon.

Prix : 50 centimes.

Chez les mêmes libraires

La France et son Drapeau

du même auteur.

Prix : 1 fr. et rendu franco 1 fr. 25 cent.

A Vendre ou à Louer

GARNIE OU NON GARNIE

L'auberge dite de Jean de Bru, située rue du Lycée, à Cahors et tenue par M^{me} veuve LAFON (Hélène). S'adresser pour traiter à ladite veuve LAFON, propriétaire de l'établissement.

Toutes facilités pour le paiement.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Feux d'artifices; Lanternes vénitiennes en tous genres.

AVIS

Le sieur BERGON, tailleur d'habits, rue des boulevards, à Cahors, a l'honneur de prévenir les pères de famille, qui ont leurs enfants au Lycée en qualité de pensionnaires, qu'il confectionnera pour leur compte le costume complet, y compris le képi, col et gants, au prix de 70 fr. pour la taille la plus élevée, et au prix de 60 fr., pour la taille moyenne et la petite. Prix du pantalon de toile 6 fr. Il garantit la bonne exécution de ses ouvrages.

Il tient à la disposition de ses confrères, toutes les fournitures, en boutons, palmes, etc.

CAISSE DE CAUTIONNEMENTS

POUR LES

Fonctionnaires de l'Etat

CAPITAL : 500.000 francs.

Les opérations de la CAISSE DE CAUTIONNEMENTS ont uniquement pour objet de verser au Trésor pour compte des Fonctionnaires de l'Etat le cautionnement exigé par l'Administration pour la garantie de leur gestion.

ÉMISSION

de 8,000 Obligations et de 10,000 cinquièmes d'Obligations.

LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE EST OUVERTE :

Les demandes seront admises par journée et dans leur ordre de date. La Souscription sera close dès que les Obligations offertes auront été souscrites, et AU PLUS TARD le 20 OCTOBRE, pour Paris et LE 22 pour la PROVINCE.

ON SOUSCRIT :

A Paris : Chez MM. GILBERT, FILS et C^{ie}, Banquiers, 7, Cité d'Antin; et à la CAISSE DE CAUTIONNEMENTS pour les Fonctionnaires de l'Etat, 6, rue du Mont-Thabor.

Dans les Départements : Chez MM. les Banquiers et Correspondants de la Maison. On pourra verser également dans les Succursales de la BANQUE DE FRANCE, au crédit de MM. GILBERT, FILS et C^{ie}.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Etablie à Paris, rue de Grammont et rue du Quatre-Septembre, 18 Anciennement COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 118 millions

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIERE Participation dans les bénéfices de la Compagnie

Augmentation du revenu PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMEDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Société... 24,945,448 fr.

Arrérages payés aux Rentiers... 124,094,191 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 11,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements à MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.